

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice 26

Nombre de conseillers présents 19

Nombre de conseillers votants 22

L'an deux mille dix-neuf le seize décembre le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Dominique Parrel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 novembre 2019.

Présents : Dominique Parrel, Claude Rey, Myriam Cebola, Louis Miccoli, Martine Perrin, Jean-Pierre Métral, Claude Marcel, Patrick Warin Gérard Rostaing, Gérard Chêne, Rachel Carretti, Jean-Marc Roux-Sibilon, Anne Coudreuse, Eve- Marie Buissière, Chantal Doucet, Claire Moynier, Claire Richard, Christophe Jayet-Laraffe, Benoît Mischel.

Pouvoir : Geneviève Charbit à Claire Richard, Claire Panczuk à Myriam Cebola , Christophe Rival à Dominique Parrel.

Absents excusés : Cécile Bally, Françoise Derancourt Pons, Fabien Fortoul, Odile Lantz,

Secrétaire de séance : Anne Coudreuse.

La séance est ouverte à 20 H 30 ;

Le maire fait part au conseil municipal que deux délibérations sont à rajouter : une décision modificative. Celle-ci ne pouvait être annoncée car les derniers paiements ont été réalisés ce jour, et une délibération pour le personnel concernant l'adhésion à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de gestion de l'Isère.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le rajout de ces deux délibérations.

Le maire rappelle pour information, que l'arrêté pour les produits phyto sanitaires a été pris tel qu'il a été envoyé aux conseiller municipaux.

Le maire fait valider le compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre et du 12 novembre 2019. A l'unanimité le Conseil municipal valide ces comptes rendus.

Le maire passe à l'ordre du jour.

Débat d'orientation budgétaire pour 2020

Dossier présenté par Dominique Parrel et Fabien Fortoul.

Le maire rappelle que le DOB est un préalable au vote du budget. C'est un exercice qui permet d'évaluer la situation financière de la collectivité et d'évoquer l'impact des programmes à lancer sur les finances. Il rappelle que la commune n'est pas endettée. Tous les éléments seront présentés. Cette

Ce rapport d'orientation budgétaire est prévu : à l'article L. 2312-1 du CGCT pour les communes de 3500 habitants et plus, Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de L'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication.

Les éléments listés ci-après doivent faire partie du DOB : les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement, les concours financiers, la fiscalité, la fiscalité de tarification, les évolutions relatives

aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre, la présentation des engagements pluriannuels, les informations relatives à l'encours de dette et à celle que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Vu le contexte de fin de mandat, en dehors des dépenses engagées sur les différents programmes et les sommes à affecter pour finir ceux-ci, et des petits projets nécessaires au fonctionnement de la collectivité, Monsieur le Maire et la commission des finances proposent de reporter l'essentiel de la masse budgétaire investissement en non affecté, pour laisser la prochaine équipe municipale mettre en œuvre ces choix.

Le maire rappelle les bases fiscales 2018 et 2019 et les produits fiscaux correspondants pour 2019.

Une augmentation significative liée aux constructions et à la loi de finances.

2019			
FDL 2019			
bases 2018	bases état FDL 2019	pdt 2019	taux
TH 9 239 765	9 792 000	973 325	9,94
FNB 5 653 733	5 943 000	1 098 266	18,48
FB 44 775	46 600	24 097	51,71
		2 095 688	

Etat de la dette :

Composition de la dette pour 2020 - Les principaux objets des emprunts – la construction du CTM, les aménagements de sécurité structurants, les acquisitions de réserve foncière.

Elle s'élève à 1 497 822 €.

La dette pour la commune est constituée de 5 emprunts. Un s'éteint en 2024 (travaux aménagement de sécurité) deux en 2027 (construction du CTM), un en 2029 (aménagement de sécurité route du Guillon) le dernier en 2032 (acquisition terrain réserve foncière Chemin d'Orgeoise).

L'annuité de la dette 2020 est de 192 503 €.

Le remboursement de la dette pour le CCAS constitue une annuité de 6988.34 €. Cette dette s'achève en 2027.

Pour mémoire le SPIC a un emprunt dont les valeurs sont les suivantes : capital restant dû : 618 184 €, annuité : 52588.52, échéance : 2032.

Une vue d'ensemble des programmes est présentée. Vous constaterez que certains programmes sont engagés en partie, aménagement route de Vouise, l'aménagement du chemin de la grande Sure, le programme des eaux pluviales. Ils se termineront pour une grande part sur 2020

Il reste à compléter ces programmes, inscrire quelques petits projets nécessaires au fonctionnement de la collectivité et le reste sera inscrit en non affecté.

2019 est en cours de finalisation, le rattachement des dépenses se finalise et le rapprochement avec la trésorerie principale se termine. Les chiffres seront modifiés avec les derniers paiements et les dernières recettes.

Un état correspondant aux dépenses de fonctionnement à ce jour est présenté. L'année 2019 n'étant pas terminée les chiffres sont appelés à être modifiés.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
70 produits services et vente diverses	294 738,08	306 220,77	306 850,32	334 642,33	378 668,55	414 691,92
722 travaux en régie	28 283,41	27 926,78	28 804,46	27 923,54	26 133,28	26 000,00
73 impôts et taxes	1 858 356,78	2 009 826,14	2 027 488,76	2 243 682,95	2 452 551,88	2 532 998,71
74 dotation et participation	718 496,71	705 850,13	694 411,10	660 152,28	710 662,85	666 151,80
75 autres produits de gestion courante	42 725,82	35 317,89	34 141,08	57 832,05	35 960,61	105 676,42
76 produits financiers	3 219,88	3 049,92	2 872,30	2 686,66	2 492,66	2 289,00

77	produits exceptionnels	71 776,69	1 281 497,60	14 000,00	2 754,10	240 239,09	8 000,00
78	régul provision						
013	atténuation de charges	103 170,28	73 788,70	90 844,60	54 890,38	24 856,24	41 606,23
	recettes de fonct de l'exercice	3 120 767,65	4 443 477,93	3 199 412,62	3 384 564,29	3 871 565,16	3 797 414,08
011	charges à caractère général	886 734,49	848 605,57	845 084,05	932 830,73	875 636,96	978 416,38
	achats non stockables ou non stockés	341 576,81	375 481,55	355 352,86	380 756,18	379 808,53	345 956,45
60	services extérieurs	297 429,36	262 780,84	268 350,39	294 821,57	252 326,79	353 565,61
62	autres services extérieurs	13 172,12	9 958,14	18 601,20	15 340,09	9 563,84	1541485,00%
	publicité publication relations publiques	40 418,89	41 535,91	31 654,19	44 104,89	39 114,00	39 942,21
	déplacements missions et réceptions	3 059,26	306,70	46,72	0,00	0,00	107,84
	frais postaux et de télécommunication	36 211,37	31 595,70	29 863,39	26 624,82	25 275,24	30 007,74
	divers	148 960,18	121 694,73	133 893,30	164 600,18	163 748,29	187 243,68
	impôts et taxes et versements assimilés	5 906,50	5 252,00	7 322,00	6 583,00	5 800,27	6 178,00
012	charges de personnel	1 309 497,16	1 285 803,38	1 349 893,38	1 420 759,33	1 419 195,24	1 564 935,65
014	atténuation de produits				56 323,33	83 445,54	57 987,00
65	autres charges courantes	280 869,38	281 552,24	264 289,58	303 248,52	314 536,19	349 629,65
	ind et frais de mission aux maire et adjts	100 779,35	88 964,93	89 319,72	91 398,67	95 777,51	96 456,88
	contingents et participations obligatoires	121 456,01	138 518,52	124 316,32	157 103,72	189 267,99	218 559,21
	subv de fonct aux personnes de dt privé	58 634,02	54 068,79	50 653,54	54 746,13	29 490,69	34 613,56
66	charges financières	59 656,70	59 177,36	55 653,79	59 867,11	53 571,28	51 683,84
67	charges exceptionnelles	549,10	1 280 065,43	438,62		30,00	377,07
	valeur comptable des immo cédées					230 000,00	
675	charges exceptionnelles						
68	dotation aux amortissements	102 980,11	105 000,00	200 000,00	230 000,00	229 943,60	156 948,99
68	dotation aux provisions (semi budg)					656,00	
022	dépenses imprévues						
014	atténuation de produits			5 963,00			
042	op d'ordre transfert entre section			14 000,00			
	dépenses imprévues						
	dépenses de fonct de l'exercice	2 640 286,94	3 860 203,98	2 735 322,42	3 003 029,02	3 207 014,81	3 159 978,58
7	résultat d'ensemble de l'exercice	480 480,71	583 273,95	464 090,20	381 535,27	664 550,35	637 435,50

Les charges de personnel ont augmenté en 2019 : des temps supplémentaires importants ont été créés sur l'année scolaire 2019/2020 pour le service péri scolaire afin que le service soit de qualité. . Le nombre d'ETP est de 41.01 avec les contrats extérieurs adéquation et de 39.45 (sans les contrats adéquation).

Sans les services extérieurs adéquation, 9 ETP service technique + 1 apprenti, 19.74 ETP service scolaire + 1 apprenti, 7.40 ETP service administratif, 1.52 ETP entretien des bâtiments autres que le scolaire, 0.60 ETP enseignement musical, 1 ETP police municipale, distribution des infos 0.20 ETP. La masse salariale est en hausse. Si des écoles sont créées ces charges augmenteront.

De plus, le maire rappelle que le Conseil Municipal de St Jean de Moirans a dénoncé la convention sur la police multi communale entre Coublevie et St Jean de Moirans. La raison de cette sortie de convention est que la population ne voit pas assez les agents de ce service sur St Jean de Moirans. St Jean de Moirans embauchera son propre service de police. Le Maire rappelle que la police ne peut fonctionner avec qu'un agent, donc les frais de personnel seront chargés par ce changement de politique. Il sera nécessaire de donner à ce service des charges supplémentaires : améliorer la

surveillance des parkings des écoles, du collège, améliorer les conditions de circulation, suivi des arrêtés de police, suivi de la réglementation publicitaire.....

Le résultat d'exercice 2018 était correct. 2019, environ 664 000 €, 2019 sera du même ordre. C'est un résultat correct qui découle d'une gestion rigoureuse.

Dominique Parrel relate un bilan du mandat positif : transmission à la prochaine équipe d'un budget positif ; le foncier que l'ancien maire Gilbert Tivollier avait laissé a été reconstitué avec l'achat du terrain chemin d'Orgeoise.

Le Maire propose d'approvisionner les programmes en cours, eaux pluviales, route de Vouise, chemin de la grande Sure, vestiaires de Dalmassière, accessibilité des locaux d'Orgeoise, et d'affecter le reste en non affecté.

Dominique Parrel rappelle que tout ce qui est fait pourra être défait, ce sera de la responsabilité de l'équipe suivante.

Après débat, le Maire procède au vote et le conseil municipal à l'unanimité valide le DOB tel que présenté.

Enfouissement chemin de la grande Sure

Dossier présenté par Gérard Rostaing

Une délibération est à prendre pour l'enfouissement des réseaux chemin de la grande Sure.

Achat des mats et des lampadaires : 1400 €/ mats il y a besoin de 12 mats

Les tableaux des participations de la commune sont présentés : 105 010 € pour la partie éclairage public et 67 176 € pour la partie enfouissement Télécom. A cela est rajouté 12 mats à 1400 € l'unité.

Dominique Parrel rappelle qu'il n'y a aucune raison de ne pas enfouir.

Jean Pierre Métral fait remarquer que ce sont tout de même des dépenses importantes.

Patrick Warin précise que les aménagements piétons prévus nécessitent cet enfouissement

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité vote les participations telles que présentées, valide les tableaux et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de gestion de l'Isère.

Dossier présenté par Dominique Parrel.

Le Maire expose :

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le Cdg38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

Il est proposé aux élus qu'à la date du 1^{er} janvier 2020 la commune adhère au contrat-cadre mutualisé pour le lot suivant : **Prévoyance contre les accidents de la vie** Pour ce risque, la participation forfaitaire sera fixée à 6,60 euros par agent et par mois, versée sur le salaire de l'agent. Pour chacune de ces catégories, plusieurs formules sont proposées à la commune de Coublevie.

Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère. Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1^{er} janvier 2020, renouvelable un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion au contrat-cadre mutualisé pour la prévoyance contre les accidents de la vie.

VERSERA une participation forfaitaire de 6,60 € par agent par mois pour la prévoyance contre les accidents de la vie.

AUTORISE le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 2 mois avant le 31 décembre de chaque année.

Décision modificative n° 3.

Après les dernières opérations passées, il y a lieu d'établir une décision modificative :

En fonctionnement à prendre sur le chapitre dépenses imprévues : Chapitre 11 – 50 000 € pour alimenter le chapitre 11 (correspondant à des dépenses supplémentaires liées aux intempéries, à l'entretien du terrain synthétique de Dalmassière, des dépenses d'hygiène au restaurant scolaire, des travaux d'étanchéité sur les bâtiments, le coût de la fourrière pour animaux, des frais de télécom).

Investissement :

Opération 1401 Dalmassière 27 000 € (correspondant aux dépenses d'architecte et bureaux d'études)

Opération 0202 – urbanisme environnement voirie 1 058 € (poteau incendie)

Opération club house 0801 : 29 374.20€ (éclairage)

Opération 0802 – crèche Ram : 952 € (interphone)

Opération 8700 bâtiments communaux : 2235 €

Opération achat matériel 8703 : 8183.85 € (nettoyeur pelouse synthétique 7000 €, radar pédagogique 2113 €)

Opération achat de terrains 8707 : 1095.24 € (droit de préférence)

Toutes ces dépenses ont été validées au fur et à mesure par le Conseil municipal et sont à régulariser.

Le montant de la DM est de 70 000 €.

Le conseil municipal après débat accepte à l'unanimité cette DM en fonctionnement et investissement et autorise le maire à signer les documents relatifs à ce dossier

Le maire donne connaissance au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Questions diverses

Benoit Mischel demande la date de réalisation des travaux Route de Vouise ? Les travaux se réaliseront en février 2020.

Il demande également comment va se passer l'embauche sur le poste de DGS ? Dominique Parrel rappelle que le recrutement se fait sur un poste fonctionnel, cela laissera toute latitude au futur (e) Maire.

Eve Marie Buissière demande un point sur le travail du bureau d'études concernant le scolaire ?

Dominique Parrel explique que le deuxième COPIL a eu lieu. Le BE travaille sur des scénaris :

Eve Marie Buissière demande si le conseil municipal actuel choisira le scénario ?

Dominique Parrel pense qu'il faut laisser se terminer l'étude. Le maire rappelle que les prochains Conseils Municipaux seront les 13 janvier 20h30 et 11 février 2020.

Fin de la séance à 21 h 45.

